



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Information à l'attention des jeunes et de leurs responsables

Afin d'aider les jeunes en situation de décrochage scolaire, un système d'information dénommé SIEI (Système interministériel d'échanges d'informations) a été mis en place sous la responsabilité conjointe du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (110 rue de Grenelle 75007 Paris) et des présidents des conseils régionaux.

Cette fiche d'informations est conçue pour vous informer de la façon dont vos données à caractère personnel sont utilisées et pour vous expliquer également quels sont vos droits et la façon de les exercer.

Le système d'information SIEI, qu'est-ce que c'est ?

Le SIEI est un traitement de données à caractère personnel qui a pour objectif d'identifier les jeunes de seize ans et plus sortis du système scolaire sans diplôme ou titre professionnel afin de leur proposer une solution d'accompagnement.

Il fait ainsi appel à l'ensemble des acteurs en charge de cette mission (établissement de formation initiale, centre de formation des apprentis, missions locales) pour permettre l'élaboration d'une liste de jeunes concernés par le décrochage scolaire qui seront contactés afin de les accompagner vers une solution (retour en formation ou insertion professionnelle).

Ainsi, il recoupe les données issues d'autres systèmes d'information tels que :

- ceux utilisés dans les collèges et lycées du ministère chargé de l'éducation nationale et du ministère de l'agriculture,
- ainsi que ceux des centres de formation des apprentis (CFA) et des missions locales.

Le SIEI permet également aux personnes et organismes chargés du suivi de ces jeunes de mentionner le détail de l'accompagnement et d'effectuer des statistiques.

Ce traitement répond à l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse s'engage à traiter les données à caractère personnel collectées dans le respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du RGPD.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

De quelles données s'agit-il ?

- ➔ Les données relatives à votre identité : vos prénoms, noms, numéros de téléphone, adresse postale, mél et vos identifiants.
- ➔ Les données relatives à vos responsables (si vous êtes mineur) : prénoms, noms, numéros de téléphone, adresse postale et méls.
Ces données nous permettent de vous contacter pour vous proposer des rendez-vous et partager avec vous les avancées de votre projet.
- ➔ Les données relatives à votre scolarité : votre dernier établissement scolaire fréquenté, votre dernière formation et la liste de vos derniers diplômes obtenus.
Ces données nous permettent de mieux connaître votre parcours pour vous proposer des solutions personnalisées en valorisant vos acquis.
- ➔ A chaque étape de votre suivi, nous conservons la date du contact, l'identité de la personne qui vous a reçu en rendez-vous ou contacté par téléphone, et la suite envisagée à l'issue du rendez-vous.
Ces données sont utiles aux différentes personnes qui seront amenées à vous accompagner afin de connaître votre parcours avec la plateforme.

Ces données sont conservées dans le SIEI pendant deux ans.

D'où proviennent les données déjà connues au moment du premier contact ?

- ➔ Les identifiants des jeunes (identifiant national élève, numéro d'enregistrement interne de l'élève dans le système de gestion d'origine) peuvent être issus :
 - du traitement de données à caractère personnel « SIECLE » ou « FREGATA », mis en œuvre dans les collèges et lycées, relevant respectivement du ministère chargé de l'éducation nationale et du ministère chargé de l'agriculture ;
 - du traitement de données à caractère personnel « I MILO », mis en œuvre par le ministère en charge du travail.
- ➔ Les données relatives à l'identité des jeunes et de leurs responsables ainsi que leurs coordonnées peuvent être issues de « SIECLE », « FREGATA » et du traitement de données à caractère personnel « ARI@NE », mis en œuvre par le ministère en charge du travail pour recenser les jeunes en apprentissage.
- ➔ Les données relatives aux diplômes et aux attestations obtenues, à la scolarité des années précédentes et de l'année en cours peuvent être issues de « SIECLE » et de « FREGATA ».
- ➔ Les données relatives aux suivis réalisés dans les organismes de formation initiale peuvent quant à elles être issues de « SIECLE ».

A qui les données sont-elles transmises ?

Les destinataires des données collectées sont, selon les cas :

- ➔ les personnes et organismes désignés par le président du conseil régional en charge du suivi des jeunes,
- ➔ les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes,
- ➔ les organismes de formation initiales (hors centres de formation des apprentis - CFA).

Quels sont vos droits ?

Vous pouvez accéder aux données vous concernant et exercer les droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition que vous tenez des articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD,

- par courriel à l'adresse suivante : dpd@education.gouv.fr ;
- ou par courrier, auprès du responsable de la plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) ..QUEST - 974.....qui vous accompagne.

De la même manière, vous pouvez exercer les droits prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de l'éducation et de la jeunesse :

- à l'adresse électronique suivante : dpd@education.gouv.fr
- via le formulaire de saisine en ligne:
<http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier adressé au :
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Pris connaissance à Le

Signature du jeune (ou des représentants légaux s'il est mineur)